

## Séance du 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 11 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Epehy, convoqué légalement en date du 04 décembre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de MARTIN Jean-Michel, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Marie-Claude FOURNET, Bernadette LACROIX, Véronique BAULOT, Nancy DUMONT, Audrey DARRAS et Aurélie MILLOT.

Messieurs Paul CARON, Jean-Claude WILLEMS, Bernard DOBBELS, Michel DELAIRE, Lucien MOUTOIR, Philippe VAILLANT et Patrick CHARLET

Étaient absents excusés : Lise ANDRYJASKIEWICZ qui donne procuration à Monsieur Patrick CHARLET

**A été nommé secrétaire de séance :** Monsieur Michel DELAIRE

Après lecture du compte-rendu de la précédente réunion, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il sollicite l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Subvention à l'Amicale des Maires dans le cadre de l'Association Roisel Solidarité
- Cadeaux de fin d'année aux employés
- Adhésion de la ville de Longueau à la FDE80
- Sauvegarde et sécurisation des données

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces 4 sujets à l'ordre du jour.

### **MODIFICATION BUDGET ASSAINISSEMENT (TRAITEMENT MERCURE)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'augmenter le budget assainissement. En effet, en 2019, nous avons accepté un devis de la SAUR pour 23 728.10 € TTC pour la déshydratation et le chaulage des boues suite à la présence de mercure. Le devis reprenait 350 m3 de boues.

Le déstockage a été réalisé en 2020 et c'est 455 m3 qui ont été traités soit une facture de 34 228.90 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour transférer 15 500 € du budget commune vers celui de l'assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes :

Commune :		Assainissement	
6521	+ 15 500 €	747	+ 15 500 €
615221	- 15 500 €	61528	+ 15 500 €

Monsieur le Maire indique qu'une analyse a été faite à différents endroits sans savoir d'où le mercure venait.

Nous venons de recevoir une analyse du SATEGE qui indique un taux de mercure encore très important.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour lancer une étude afin de rechercher l'origine et d'essayer de remonter à la source de cette pollution. L'Agence de l'Eau doit pouvoir nous accompagner dans la recherche de ces micros polluants.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **KIOSQUE A PAINS**

Monsieur le Maire fait un point financier définitif sur la construction du kiosque à pains.

DEPENSES			RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
HONORAIRES ARCHITECTE	8 500.00	10 200.00	<b><u>SUBVENTIONS :</u></b>		
			REGION	56 612.00	56 612.00
SPS-CT	2 592.37	3 110.84	ETAT	31 903.00	31 903.00
LOT VRD	31 471.00	37 765.20			
			<b><u>FONDS PROPRES</u></b>		
LOT BATIMENT	64 837.04	77 804.45	COMMUNE	34 864.96	34 864.96
MOBILIER	14 661.35	17 593.62	TVA		24 675.98
BRANCHEMENT	1 318.20	1 581.83			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>123 379.96</b>	<b>148 055.94</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>123 379.96</b>	<b>148 055.94</b>

### **SUBVENTION TELETHON**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Téléthon au niveau de l'ex canton de Roisel a rapporté plus de 15 000 € cette année, en retrait suite à la crise sanitaire de près de 8 000 €.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour une subvention pour le Téléthon, tout comme il a été décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal pour « l'opération brioches » pour les Papillons Blancs.

Monsieur le Maire indique avoir pensé qu'il serait possible de prendre en charge le coût de l'achat des repas « carbonades » achetés à 7 € la part aux Ets YDRON et revendus lors du marché du Téléthon à Epehy à 10 € la part. Le montant total serait alors de 1 120 €.

Avant de donner la parole à l'assemblée, Monsieur le Maire lit le message de Madame Lise ANDYJASKIEWICZ qui n'a pas pu être parmi nous, suite à un souci familial.

Mail de Madame ANDYJASKIEWICZ reçu en Mairie le 11/12/2020 à 16 h17

*« J ai bien pris note de la réunion de Conseil municipal de ce soir.*

*Merci d'excuser mon absence. ...*

*...J'ai néanmoins pris connaissance de l'ordre du jour du CM. Certains points m'interpellent.*

*Ainsi celui concernant la Subvention au Téléthon. La municipalité envisagerait-elle un soutien à cette association ?*

*Si tel est le cas, sans m'opposer à cette suggestion, je m'interroge sur le bien-fondé de ce geste. Pourquoi privilégier cette association déjà amplement mise sous les feux des projecteurs par les médias, au détriment d'autres ayant moins de visibilité ?*

*Ma question peut paraître dérangeante mais j'assume de me faire avocate du diable dans ce dossier. Je suis d'autant plus concernée que mon quotidien est lourdement impacté par la maladie de mon fils.*

*Mais dans mes engagements, j'ai une vision plus globale, plus solidaire, plus immédiate, qui dépasse les intérêts personnels en faveur d'actions qui profitent au plus grand nombre. Surtout dans ce contexte de crise sanitaire, lourde de répercussions économiques y compris au niveau de notre commune.*

*De plus en plus de citoyens rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Certains peinent à se nourrir convenablement et doivent recourir aux associations d'aide alimentaire, Restos du cœur, Banque alimentaire, etc...*

*Pourquoi ne pas apporter notre contribution à ces associations?*

*Quant à la Recherche Scientifique, il existe de nombreuses associations moins mises en avant, lutte contre le Cancer, Alzheimer, Sclérose en plaques...Cela peut tous nous concerner un jour aussi.*

*Je vous invite à cette réflexion.*

*Pour l'ensemble des sujets développés ce soir, je donne procuration à monsieur Charlet pour me représenter. »*

Ce message a permis de faire un petit historique des actions de la Commune en faveur des associations caritatives :

En octobre 1991, à la demande de Monsieur Basquin, Maire, Monsieur Delaire aidé de quelques conseillers, lançait l'opération « Courir pour Curie » afin que notre village participe par ses dons et actions à la recherche contre le cancer

En décembre 1996, Monsieur Patat avec son association des AFN, lançait le premier Téléthon à Epehy (1996 est la date de départ du Téléthon National). Toutes les associations du village étaient invitées à participer afin d'en faire une manifestation importante aussi en 1997 la Commune et Monsieur Delaire ont décidé d'arrêter « Courir pour Curie » afin de grouper toutes les forces vives sur une seule action mais en poursuivant les mêmes objectifs (*pour s'en rendre compte, on pouvait lire dans le Quoi de Neuf en 1996 que l'opération cette année-là avait permis de verser une somme de 5423,10 F pour l'achat d'un séquenceur d'ADN dont l'objectif est de "lire" et d'analyser les gènes des personnes susceptibles de développer un cancer.* ») Chacun sait maintenant que les recherches liées à la thérapie génique a permis des avancées importantes dans la lutte contre le cancer, l'Alzheimer, la sclérose en plaques, etc... Notons que Monsieur Patat a ensuite passé le flambeau à Madame Muriel Charlet qui a fait évoluer notre Téléthon au niveau cantonal et l'a elle-même transmis à l'épouse du Maire, Christelle.

Concernant les difficultés des citoyens d'Epehy à se nourrir, la Commune n'a reçu aucune demande, pas plus que le CCAS. Toutefois elle participe à l'aide alimentaire par une subvention annuelle de 1 € par habitant à l'Amicale des Maires du canton de Roisel qui centralise le tout pour le reverser intégralement à "ROISEL SOLIDARITE"

Pour en revenir à la subvention au Téléthon, Monsieur le Maire sollicite la prise en charge des 1120 € de la facture de carbonades des Ets YDRON. Il indique que si la majorité des conseillers ne souhaitent pas donner cette somme ou n'en donner qu'une partie, il rembourserait la différence à la Commune.

Il propose ensuite au Conseil de procéder au vote en deux temps :

D'abord : « Souhaitez-vous donner une subvention au Téléthon communal ? » Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Puis : « Acceptez-vous que la Commune prenne en charge les 1120 € des Ets YDRON ? » Le conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

### **SUBVENTION A L'AMICALE DES MAIRES DU CANTIN DE ROISEL**

Monsieur le Maire propose la reconduction de la subvention annuelle égale à 1 € par habitant soit la somme de 1 159 € qui sera reversée pour l'aide alimentaire dans le canton.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal accepte le versement à l'unanimité.

### **ETUDE DE SOL CASERNE DES POMPIERS**

Monsieur le Maire indique avoir reçu 2 devis :

- |                      |      |                |
|----------------------|------|----------------|
| - La société GINGER  | pour | 3 120.00 € TTC |
| - La société VERBEKE | pour | 3 844.80 € TTC |

Monsieur le Maire propose de retenir la Société GINGER. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Pour information, Monsieur le Maire reçoit à nouveau les pompiers lundi après-midi afin de connaître les échéances possibles et la commune leur adressera l'étude de sol dès réception.

### **INFORMATION ECOLES**

Sur proposition des professeurs des écoles, la commune d'Epehy a acheté les jouets de Noël pour les enfants auprès de l'Entreprise « l'instant ludique » pour un total de 981.36 € TTC.

A la place du grand sapin que nous achetons habituellement, nous allons remettre un bulbe de jacinthe à chaque enfant (jacinthe achetée auprès de « la Marguerite »).

La commune va également, comme chaque année, offrir un petit goûter aux enfants des écoles.

Madame Marie-Claude FOURNET et Monsieur le Maire ont participé au conseil d'école du 30/11/2020.

Les effectifs :	11 PS	11 CP	11 CM1
	11 MS	11 CE1	17 CM2
	8 GS	12 CE2	

Soit un total de 92 enfants.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a acheté des masques pour les enfants de plus de 6 ans. 10 masques jetables par enfant sont remis aux professeurs pour la distribution.

Concernant le protocole sanitaire, la commune a mis à disposition à l'école Elodie SAUVAGE MISSORTEN. Avec Valérie LASSALLE, la désinfection se fait dans le respect du protocole déterminé par l'Education Nationale.

Monsieur le Maire indique qu'il doit rencontrer l'Inspecteur académique prochainement concernant le nombre de classes.

### **INFORMATION BARRIERES ECOLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'acquisition de barrières avec fourreau amovible pour 2 076.98 € TTC auprès de la centrale d'achat public ADEQUAT. Le conseil municipal valide à l'unanimité cet achat.

### **LOYERS MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils ont bien tous reçu le courrier de la maison de santé, précisément de la SCM qui regroupe 3 médecins, le kiné et la

dentiste. Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier reçu en date du 03/12/2020. Suite à des différends entre les sociétaires, cette SCM va être dissoute en fin d'année, la commune doit alors établir un bail individuel pour chacun des 5 professionnels de santé à la date du 01 janvier 2021.

A ce courrier, il était sollicité une révision à la baisse des loyers avec, pour motif que nos loyers étaient parmi les plus élevés des alentours. Pour preuve, une suite de loyer était indiquée, à savoir :

1	Surface de 488 m <sup>2</sup>	loyer de 107 000 €	219 €/m <sup>2</sup> /an
2	Surface de 586 m <sup>2</sup>	loyer de 62 116 €	106 €/m <sup>2</sup> /an
3	Surface de 202 m <sup>2</sup>	loyer de 31 200 €	154 €/m <sup>2</sup> /an
4	Surface de 98 m <sup>2</sup>	loyer de 27 251 €	278 €/m <sup>2</sup> /an
5	Surface de 304 m <sup>2</sup>	loyer de 21 036 €	69 €/m <sup>2</sup> /an
6	Surface de 670 m <sup>2</sup>	loyer de 60 669 €	91 €/m <sup>2</sup> /an
7	Surface de 882 m <sup>2</sup>	loyer de 94 230 €	107 €/m <sup>2</sup> /an

Monsieur le Maire indique avoir joint l'expert comptable afin de savoir si les montants repris étaient avec charge ou sans charge. Il lui a alors été indiqué que les montants des loyers étaient **hors charges**.

Monsieur le Maire indique les loyers individuels de chaque professionnel composant la SCM.

Chaque médecin a un loyer de 450 € pour une surface de 68.9 m<sup>2</sup> soit 78.37 € le m<sup>2</sup>.  
Le kiné a un loyer de 600 € pour une surface de 96.07 m<sup>2</sup> (sans compter l'extension) soit 74.94 €/m<sup>2</sup>

La dentiste a un loyer de 826 € pour une surface de 123.51 m<sup>2</sup> soit 80 € /m<sup>2</sup>. Il faut savoir que le 2<sup>ème</sup> cabinet de dentiste ne lui est pas loué mais elle supporte les 100 % de la salle de stérilisation, les 100 % de la salle d'attente, les 100 % de l'accueil dentiste et les 100 % de la salle radio. Si un 2<sup>ème</sup> dentiste arrivait, l'actuel dentiste verrait son loyer diminuer à hauteur de 50 % des différentes salles à l'exception de son cabinet.

Monsieur le Maire indique également avoir été sollicité par la dentiste pour que la zone qui la concerne soit reprise en zone très sous dotée, ce qui serait un plus pour faire venir un 2<sup>ème</sup> dentiste. Après s'être mis en rapport avec l'ARS, il a été répondu que cela n'était pas du ressort ni du Maire ni d'un quelconque « politique ». Que seul l'ordre des dentistes avec les représentants des dentistes peut en faire la demande auprès de l'ARS, mais qu'à ce jour, aucune demande ne leur était parvenue dans ce sens.

Pour en revenir aux loyers, nous pouvons nous apercevoir que les loyers sont nettement dans la moyenne basse de ce qui se fait autour de nous. A l'exception des 69 €/m<sup>2</sup>/an pour une surface de 304 m<sup>2</sup>, c'est une maison qui a été réhabilitée et qui appartenait à la commune. (Pour information, la salle de réunion se trouve à la cave). Néanmoins, la surface, comme nous comptons les communs, n'est pas très explicite. Il est bon de se rendre compte des loyers de chaque professionnel pour exercer leur profession.

Après avoir interrogé l'expert-comptable et en prenant l'exemple du kiné, le loyer mensuel d'Epehy est de 600 € par mois pour le kiné pour 96 m<sup>2</sup>, dans les exemples indiqués par le document la maison de santé, le loyer est de plus de 1000 €/mois pour 88 m<sup>2</sup>.

Toujours dans le même exemple, pour 190 m<sup>2</sup> pour 4 kinés, le coût annuel est de

22 000€ soit près de 460 € pour chaque kiné mais pour 47.5 m<sup>2</sup>.

Après entretien avec l'expert-comptable, ce dernier a indiqué que les loyers demandés aux professionnels de notre maison de santé étaient dans les moins chères du secteur. Monsieur le Maire propose de reconduire les loyers des professionnels de la SCM à l'identique dans les futurs baux individuels.

Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui est pour ? Le conseil municipal vote « pour » à l'unanimité.

## **CONVENTION D'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE GUYENCOURT SAULCOURT, HEUDICOURT ET EPEHY**

Pour information, si le permis de construire est validé par la Préfecture, ce parc devrait être de 5 éoliennes dont 2 sur notre territoire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il ne lui est pas demandé d'être pour ou contre la réalisation de ce parc. Cela est du domaine de la Préfecture. Par contre, suite à l'enquête publique, chaque personne pourra s'exprimer.

Monsieur CHARLET indique que la commune va encore se faire avoir, comme dans le passé. Il précise que le conseil municipal de l'époque était d'accord pour l'étude d'un parc éolien et ne l'a jamais été pour la construction. Monsieur le Maire rappelle qu'il est vrai qu'une étude a été réalisée et qu'un déplacement au Pays Bas a été organisé afin de se rendre compte de l'impact. Au retour, un point a été fait et aucun conseiller ou accompagnateur n'a levé une quelconque opposition.

Puis quelque temps après, le conseil municipal a voté à la majorité l'accord pour une zone d'éolien sur le territoire d'Epehy. A l'instant où la zone d'éoliennes a été validée, le conseil municipal a donné son accord de principe, même si le permis de construire a été validé par la Préfecture.

Monsieur le Maire revient sur le sujet du jour à savoir une convention d'utilisation. La société WPD souhaite conclure avec la commune de Epehy une convention d'autorisation de survol, de passages de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien. Nous sommes concernés par 2 chemins ruraux :

- le chemin dit chemin blanc de Heudicourt à Epehy
- le chemin dit chemin vert de Guyencourt à Epehy

A cette fin, la société propose d'indemniser la commune pour une indemnité de base de 250 € (une fois) puis des indemnités complémentaires annuelles :

- 300 € pour le droit de survol
- 300 € pour le droit de passages des câbles et des lignes sous les voies, si le linéaire ne dépasse pas 100 m ou une indemnité de 3 € par mètre linéaire si cela dépasse 100 m
- Un droit de stationnement de 500 € par an
- Dans le cas d'un élargissement des voies nécessitant d'empiéter sur des dépenses de ces voies (accotements, fossés) une redevance de 0.50 cts par m<sup>2</sup> créé ou élargi.

Un état des lieux et contributions en cas de détérioration sont prévus dans la convention.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer cette convention.

Qui est contre ? 2

Qui s'abstient ? 4

Qui est pour ? 8

Après délibération, le conseil municipal autorise, à la majorité, le Maire à signer cette convention avec la société WPD.

## **TERRAIN SNCF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de SNCF IMMOBILIER une proposition de vente des terrains jouxtant l'ancienne gare et appartenant à la SNCF. Sur ce courrier, il était indiqué les coordonnées de la personne chargée de cette cession, mais malgré plusieurs relances, aucun contact n'a pu se faire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier déjà créé pour cette opération avec la SNCF, la Communauté d'agglomération de Cambrai, la communauté de communes de la Haute Somme et la commune.

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes de la Haute Somme a inscrit ce projet dans le contrat pluriannuel du département.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Monsieur le Maire indique que ces élections devraient se tenir en juin et le même jour.

Suite à la crise sanitaire, Monsieur le Maire a sollicité Madame la Préfète de la Somme pour changer le lieu de vote en retenant la salle des fêtes d'Epehy.

Une subvention d'Etat est possible pour l'achat d'urnes dans la limite de 190 € TTC pour une urne.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'achat de 2 urnes à un prix maximal de 190 € TTC l'unité. Le conseil municipal donne son accord pour cet achat et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **SAUVEGARDE ET SECURISATION DES DONNEES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir passé un contrat avec la société REX ROTARY pour la mise en place de ce matériel qui est également ignifugé, hydrofugé et antivol pour la somme de 63 € HT/mois.

Actuellement, la sauvegarde se faisait sur la base de rotation de 3 disques durs avec un fonctionnement assez lourd. Les anciens disques durs pourront être réutilisés dans le cadre de la vidéoprotection pour l'enregistrement d'images à destination de la Gendarmerie en cas de réquisition.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## **CADEAUX DE FIN D'ANNEE AUX EMPLOYES DE COMMUNE**



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune offre aux employés municipaux des cartes cadeaux ainsi qu'un colis de Noël pour la fin de l'année. Cette année, chaque employé recevra une carte cadeaux « cado carte » d'une valeur de 100 €. Marie-Claude FOURNET s'est chargée de réaliser les colis auprès des hypermarchés AUCHAN, la facture totale s'élevant à 320.70 €.

### **ADHESION A LA FDE80 DE LA VILLE DE LONGUEAU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la FDE80. Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

### **REFLEXION SUR LA PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur le devenir de la place, plus précisément sur les 2 grands sapins. En effet, ces sapins se dédoublent, prennent de la hauteur et peuvent être un risque en cas de chute.

Après discussion, il sera demandé également à la population par quoi ces sapins pourraient être remplacés. Il va de soi que seuls des projets paysagers seront étudiés, la création de parkings supplémentaires étant exclu.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal fait remarquer à Monsieur le Maire qu'un voire plusieurs camions stationnent sur le trottoir route du Ronssoy, parfois à charge. Monsieur le Maire indique que ce trottoir n'a pas été conçu pour cela et que différents réseaux sont enterrés à savoir électricité, eau, assainissement.

Une lettre sera envoyée au propriétaire devant chez qui ces véhicules sont stationnés, précisant qu'en cas de détérioration, il en sera redevable tout comme en cas d'accident.

Après échange de vues, la séance est levée à 23 h45